
Adresse des administrateurs du département des Vosges félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département des Vosges félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 504;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0504_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

nes de son arrondissement, et une lettre circulaire envoyée à toutes les sociétés populaires, aux memes fins.

2. Qu'elle va faire remettre au district 112 chemises, outre celles données aux cavaliers jacobins de cette commune, une culotte, un habit, 3 paires de souliers, 13 paires de bas, tant fil que laine, et de la charpie, le tout provenant des dons patriotiques, qu'elle a reçus depuis l'envoy qu'elle a fait par des députés du numéraire, assignats et argenterie.

Au nom de la société, les membres du bureau :

CHARTRES (*présid.*), DURAND (*présid.*), FOREST (*secrét.*), ROUSSEL (*vice-présid.*), BOURBOULOU (*secrét.*), CASTIER (?) (*secrét.*). [et une signature illisible].

i

[*Les administrateurs du départ¹ des Vosges à la Conv.; Epinal, 18 therm. II*] (1).

Citoyens représentans,

Vous avez encore une fois sauvé la patrie. Recevez l'expression de notre reconnaissance et le serment que nous renouvelons de continuer à être inébranlablement ralliés à la Convention, seul centre légitime de l'autorité nationale.

De nouveaux tyrans avides de domination avaient formé, sous le manteau du patriotisme et sous le masque de la vertu, l'horrible dessein de ravir en un jour au peuple français la liberté qu'il a conquise par six années d'efforts, de sacrifices et de courage : mais vous avez découvert ces modernes Catilina; votre énergie a aussitôt conjuré l'orage qu'ils avaient préparé et vengé la liberté de leurs forfaits. Ainsi ont péri et périssent tous les tyrans qui oseraient concevoir l'espoir insensé de replonger les Français dans l'esclavage.

Vous serez toujours, citoyens représentans, supérieurs par la force de votre caractère, par vos vertus et par votre amour pour la patrie, à tous les événemens comme à tous les dangers. La liberté est impérissable. Vive la République !

GRANDJEAN (*présid.*), TONIGNOZ, TISSERANT, DU-BOIS, F. BENOIST, Antoine DEGUERRE, DENIS fils.

j

[*La sté popul. et républicaine de la comm. d'Yébléron (2), à la Conv.; s.d.*] (3).

Citoyens législateurs,

Le peuple françois, soumis et reconnaissant, s'émerveille des innombrables travaux qui vous accablent pour lui procurer son bien-être, et de la prudence avec laquelle vous agissez pour déjouer les malveillans, qui, déguisés sous tant de différentes formes, ne cherchent qu'à nous

tendre des embûches de toutes espèces pour nous faire perdre la liberté que nous n'avons acquise qu'au prix du sang de nos frères.

Nous savons que les révolutions entraînent à leur suite des troubles et des désordres, auxquels il faut une prudence plus qu'humaine pour en connoître la source, empêcher les progrès et détourner ou suspendre la foudre et les carreaux qui en procèdent.

Appelés aux places que vous occupés par la voix du peuple qui est celle de Dieu, loin d'échouer dans les mesures que vous prenez dès qu'il est votre appui, l'orgueil et l'envie feroient de vains efforts pour empêcher le succès de vos entreprises; et les esclaves des tyrans, victimes de leurs abjectes idôles, périront de rage en mordant la poussière.

Délivrés du joug de la féodalité, des impôts, gabelles, droits des aides, et de tant d'autres sucjestions sous lesquelles nous étions courbés et presque écrasés, pourrions-nous refuser le faible tribut de reconnoissance dont nous sommes capables, à l'auguste assemblée de nos représentans, qui ne cesse de sacrifier ses peines et ses veilles, et dont plusieurs des membres respectables qui la composent ont été presque victimes de la cabale et de l'intrigue, pour avoir travaillé sans relâche à nous remettre dans nos droits naturels et imprescriptibles, en nous affranchissant de l'esclavage et des servitudes, inventés par les satellites des tyrans pour dégrader l'espèce humaine ?

Non, citoyens, loin de nous y refuser, nous nous empressons, non seulement de bénir vos travaux immortels, mais encore d'aider, de nos faibles lumières, ceux de nos frères qui, par deffaut d'éducation et de jugement, ne reconnoissent pas la justice et l'équité de vos décisions, afin que, tous unanimement, n'ayant pour guide que la loi, nous puissions vivre dans une parfaite concorde et une entière fraternité.

Loin de nous ceux qui, par égoïsme ou par attachement aux anciens préjugés, voudroient s'isoler de la masse générale; s'il s'en trouvoit malheureusement parmi nous, nous n'insisterions pas moins pour les engager à rester à leur poste jusqu'à l'entière stabilité de la République française, jusqu'à ce qu'ils ayent extirpé tous les monstres qui ne cherchent qu'à la dévorer.

Ce sont là, citoyens, les vœux d'une petite parcelle de la grande famille, qui, comme il y a tout lieu de le croire, s'aggrèrera, par la suite, autant d'individus qu'il y a d'êtres sensibles et reconnoissans, pour ne plus composer, de tant de parties, qu'une seule masse républicaine, un seul corps mu du même esprit. Guidés par la même loi, elle y sera si scrupuleusement soumise que les ennemis des Français, qui ont osé les déclarer athées et impies, conviendront, malgré eux, que l'obéissance aux lois de l'Etat est un hommage à la divinité.

Oui, citoyens, nous réitérons le serment, que nous avons fait, de vivre libres ou de mourir pour notre liberté, pour le maintien des lois, et celui du bon ordre. Nous avons juré de ne reconnoître d'autres culte que celui de la raison, de reconnoître un être suprême, un Dieu tout puissant, au gré duquel tout le spectacle de la nature paroît et disparoît alternativement pour notre utilité et pour notre agrément.

(1) C 313, pl. 1249, p. 27; Bⁱⁿ, 29 therm. (1^{er} suppl¹). Mentionné par J. Sablier, n^o 1495.

(2) Seine-Inférieure.

(3) C 316, pl. 1266, p. 14. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl¹).